

A l'heure de la rentrée scolaire, trois Maires franciliens font un premier bilan de la réforme des rythmes scolaires dans leur commune. En effet, Elvira Jaouen, Maire PS de Courdimanche, Bernard Gauducheau, Maire UDI de Vanves, et Emmanuel Lamy, Maire LR de Saint-Germain-en-Laye, ont accepté de répondre à nos questions. Ils reviennent successivement sur les coûts et les difficultés qu'ont suscité la mise en place de la réforme. Ils soulignent également les méthodes adoptées pour l'appliquer avec le plus d'efficacité possible. Enfin, ils reviennent sur les qualités de la réforme et apportent quelques points de réflexion sur des pistes d'amélioration.

Elvira JAOUEN, Maire de Courdimanche (Val-d'Oise)

Elue Maire socialiste de Courdimanche (6 677 habitants) pour la première fois en 2008, Elvira Jaouen a été réélue en 2014. Conseillère régionale depuis 2010, elle est également vice-présidente de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise chargée des affaires générales, des relations institutionnelles et du patrimoine communautaire. Elle est enfin Conseillère générale suppléante du canton de l'Hautil.

Quels sont les coûts supplémentaires engendrés par les rythmes scolaires ?

Le coût des rythmes scolaires est de 83 640 euros pour l'année 2014/2015 ; ce qui représente un coût de 101,22 euros par enfant (826 enfants scolarisés en 2014).

Ce montant intègre les subventions de la CAF (de l'ordre de 144 368 pour l'année 2013-2014) ainsi que le fond d'amorçage de 40 350 €.

Pour l'année 2015-2016, ce sont 44 000 € qui sont alloués aux intervenants extérieurs. Nous formons chaque année nos équipes d'animateurs pour qu'ils acquièrent toutes les compétences nécessaires à la mise en place de nos activités.

Quelles difficultés avez-vous rencontré lors de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires ?

Ce ne sont pas des difficultés à proprement parler, mais des réajustements. Pour passer à la semaine de quatre jours et demi, la ville a ajusté les horaires afin de ne pas perturber la vie quotidienne des familles, et de prendre en compte les facultés d'apprentissage des enfants. La demi-journée supplémentaire a été placée le mercredi, ce qui avait fait l'unanimité en terme de chronorythme des enfants (pas de coupure dans la semaine, un temps d'apprentissage placé le matin pour mieux équilibrer la semaine). Les matinées ont été légèrement allongées pour profiter des facultés de concentration des enfants.

La réforme a été l'opportunité de mettre la coéducation au coeur de la démarche avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, professionnels de l'animation). L'organisation périscolaire a donc été repensée pour permettre de renforcer les compétences des enfants de façon ludique et naturelle et d'aborder de nouvelles formes d'apprentissage autour de trois majeurs : apprendre la confiance / apprendre en jouant / apprendre l'écocitoyenneté.

Avez-vous eu recours à une consultation avec les parents d'élèves, les enseignants et les associations ? La collaboration a-t-elle été facile ?

Ce travail a été mis en place avec toute la communauté éducative et les familles. Une réflexion poussée et documentée a été engagée dès la fin de l'année 2012, puisque la ville de Courdimanche a fait le choix de mettre en place la réforme à la rentrée 2013.

Au terme d'une concertation de près de 6 mois, et d'un travail s'appuyant notamment sur la venue d'Hubert Montagner en février 2013, la ville de Courdimanche a présenté un Projet Educatif Territorial qui conjugue respect du rythme chronobiologique des enfants et rythmes des familles. Le résultat est une pause méridienne allongée (afin de permettre aux enfants d'aborder les apprentissages de l'après-midi au plus près de leur pic d'attention), une demi-journée supplémentaire positionnée le mercredi et des horaires au plus proche des habitudes des familles sans facturation supplémentaire. À cela s'ajoute un ambitieux programme d'activités périscolaires organisées principalement lors de la pause méridienne. La ville a continué tout au long de ces deux années à travailler de concert avec tous les acteurs de la communauté éducative et les familles afin d'évaluer et d'améliorer le fonctionnement existant.

De manière générale, tirez-vous un bilan positif ou négatif de la réforme ?

Le bilan est positif, nous sommes fiers de proposer aux petits Courdimanchois des activités chaque année repensées et réadaptées. Les activités évoluent, mais la qualité demeure - beaucoup de parents nous font part de leur satisfaction - et bien évidemment celles-ci restent gratuites pour toutes les familles.

Nos jeunes Courdimanchois peuvent apprendre à se faire davantage confiance (théâtre, chorale, yoga, sophrologie), développer leurs compétences en jouant (échecs, lu-dothèque,) ou encore découvrir la citoyenneté sous toutes ses formes (découverte d'autres cultures, école de la nature, sécurité routière) tout en évitant la suractivité.

Même si le contexte financier est difficile pour chacune des collectivités, les économies doivent se faire sur d'autres postes de dépenses, pas au détriment du bien être et de la réussite scolaire de nos enfants. Il existe des dotations supplémentaires l'ASRE (Aide spécifique rythmes éducatifs) pour la prise en charge des activités qui sont de l'ordre de 31 390 euros pour 2013-2014 sur la commune de Courdimanche.

Quelles sont les pistes d'amélioration ?

A l'aide de nos outils de concertation et d'évaluation, nous ajustons les activités, les modes de fonctionnement et créons collectivement les pistes d'amélioration avec l'ensemble de la communauté éducative. Cette année, nous proposerons un atelier choral aux enfants de maternelle et une initiation au dessin d'art pour les élémentaires.

Bernard GAUDUCHEAU, Maire de Vanves (Hauts-de-Seine)

Maire UDI de Vanves (27 314 habitants) depuis 2001, Bernard Gauducheau est également Conseiller régional d'Ile-de-France depuis 2010. Ce biochimiste de formation défend les communes franciliennes au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris depuis 2010. Il occupe aussi la fonction de Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest depuis 2010.

Quels sont les coûts supplémentaires engendrés par les rythmes scolaires ?

Les rythmes scolaires ont engendré un coût important sur la commune de l'ordre de 600 000 € atténué par l'aide spécifique de l'État de 100 000 € et une participation de la CAF du même montant, soit un résiduel à charge de la commune de 400 000 €. Ce sont les salaires qui représentent 90% du coût réel.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires ?

En reportant la mise en place de la réforme à la rentrée scolaire de septembre 2014, la municipalité de Vanves s'est donnée les moyens de réfléchir pendant 18 mois à toutes les éventualités et d'anticiper les problématiques posées par cette organisation d'une grande envergure. Ce délai de réflexion a également permis de s'appuyer sur l'expérience concrète des communes qui se sont lancées dès septembre 2013. On ne peut donc pas parler de difficultés sur Vanves car la préparation a été affinée, étape par étape, avec chaque membre de la communauté éducative.

Comment avez-vous géré la mise en place d'une telle réforme dans l'organisation quotidienne de la municipalité ?

La mise en place de cette réforme a demandé de nombreuses concertations entre chaque acteur afin de définir les modalités et la finalité de ce projet. C'est d'ailleurs autour d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) que la Municipalité a pu fédérer la communauté éducative. Les enseignants ont laissé l'accès à leurs classes, ils ont été le relais des informations vers la mairie, certains d'entre eux ont mené des activités avec les enfants. Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) ont dû s'adapter à un nouvel emploi du temps hebdomadaire, elles ont pu également participer aux activités, les animateurs municipaux ont dû intégrer dans leurs emplois du temps les heures des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Les directeurs d'accueils de loisirs en coordonnant l'ensemble des activités ont géré des effectifs d'enfants proches de celui des écoles (85%) alors qu'ils en géraient auparavant seulement 30% en accueils de loisirs. Les associations, les auto-entrepreneurs, les éducateurs sportifs se sont intéressés aux particularités de chaque établissement (espaces, mobiliers, matériels) pour proposer des projets d'activités adaptés.

Avez-vous eu recours à une consultation avec les parents d'élèves, les enseignants et les associations ? La collaboration a-t-elle été facile ?

Dès février 2013, la municipalité a lancé une grande consultation auprès de tous les enseignants, parents, animateurs, agents municipaux des écoles et des associations vanvéennes en lien avec les enfants. Le taux de retour a été de 59% et l'analyse de ce sondage a servi de base à toutes les réunions de concertation qui ont suivies. Les débats d'idées ont souvent été riches, constructifs et ont permis de finaliser en commun le projet. Chaque participant avait l'ambition de proposer une organisation profitable aux enfants. Cet engagement s'est poursuivi pendant l'année scolaire avec les comités de pilotage.

De manière générale, tirez-vous un bilan positif ou négatif de la réforme ?

Le bilan s'évalue à plusieurs niveaux et ses résultats sont nuancés. Tout d'abord, pour les enfants qui sont les principaux bénéficiaires de ce projet, cette organisation leur a permis d'appréhender de nouvelles disciplines, de nouvelles activités. Pour certains, cela a été une réelle découverte qui leur a donné envie de poursuivre par la suite au sein d'une association. On peut parler d'un apport culturel de ce point de vue. Chaque enfant a pu participer à 10 activités différentes sur l'année. Toutefois, ils n'ont pas eu le choix de leurs activités car elles leur ont été imposées. Et enfin, on note une réelle fatigue dès le milieu de la semaine, particulièrement chez les plus jeunes. Le lever du mercredi matin pour l'école participe également grandement à cette fatigue.

Concernant les animateurs, ils apprécient d'avoir obtenu ce nouveau temps d'activités qui leur a permis d'intervenir dans toutes les écoles de la ville mais ils font également remarquer le rythme soutenu de leurs temps de travail avec les 6 heures hebdomadaires qui se sont ajoutées à leur emploi du temps précédent.

Concernant les enseignants, ils regrettent de ne plus pouvoir disposer de leurs classes après leurs cours et appréhendent la venue d'intervenants nouveaux qu'ils ne connaissent pas encore et qui se déplacent dans l'école. Néanmoins, en élémentaire, ils reconnaissent d'une part la bonne gestion du dispositif ainsi que les effets bénéfiques des activités sur leurs élèves. En maternelle, les enseignants insistent sur la fatigue des enfants. Et enfin, d'une manière générale, les enseignants regrettent que la demi-journée supplémentaire ne soit pas positionnée le samedi matin car ils rencontrent moins souvent les parents.

Les associations et les auto-entrepreneurs ont pu toucher un public plus large et s'adapter parfois à des tranches d'âge d'enfants avec lesquelles ils ne travaillaient pas habituellement. Toutefois, si leurs compétences techniques étaient indéniables, ils avaient parfois du mal à gérer correctement un groupe d'une douzaine d'enfants. Le point faible de certains résidait dans l'encadrement car le contexte était différent des lieux où ils exercent habituellement.

Concernant les animateurs vacataires, les auto-entrepreneurs ainsi que les associations non vanvéennes, nous avons du faire face à des départs inopinés liés à la concurrence exercée entre chaque commune, particulièrement pendant le premier trimestre.

Les parents ont apprécié de pouvoir participer à la genèse du projet et d'y avoir été associés à chaque étape. Leurs attentes portaient sur la qualité des activités proposées aux enfants ainsi que sur leurs diversités. Ils ont également porté la demande d'activités gratuites qui présentait l'avantage de permettre à chaque enfant de pouvoir accéder aux activités sans restriction et de développer en ce sens l'accès à la richesse culturelle proposée. Toutefois, d'un point de vue budgétaire, le coût important de cette réforme a généré, au bout d'une année scolaire, des mesures importantes d'évolution du projet initial ainsi que des mesures d'économies.

Globalement, ce projet a été générateur d'une réelle dynamique entre les acteurs de la communauté éducative et d'un investissement conséquent de chacun autour de ce projet. C'est le point positif qui est le plus important. Budgétairement, le coût réel a rendu impossible la continuité de ce projet dans les mêmes conditions. C'est le point négatif le plus important.

Quelles sont les pistes d'amélioration ?

La commune a choisi d'une part de facturer aux familles la prise en charge des activités périscolaires. Le tarif est modulé par un quotient familial. D'autre part, la commune n'aura plus recours à des intervenants spécialisés, mais uniquement à des animateurs afin de diminuer le coût des charges de personnels. Le fonctionnement sera assoupli afin de pouvoir organiser, lorsque cela est nécessaire, des temps de « récupération » et des temps libres pour les enfants. Ce fonctionnement est calqué sur celui des accueils périscolaires et permettra une plus grande adaptation afin de varier l'organisation en fonction des capacités de l'enfant chaque jour. On se rapproche alors de l'essence première de la réforme sur le rythme de l'enfant.

Emmanuel LAMY, Maire de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines)

Depuis 1999, Emmanuel Lamy est Maire de Saint-Germain-en-Laye (41 028 habitants) et Vice-Président de l'Association des Maires d'Ile-de-France depuis 2014. Il a été réélu successivement aux élections municipales de 2001, de 2008 et de 2014. Il est également Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye.

Quels sont les coûts supplémentaires engendrés par les rythmes scolaires ?

Les nouveaux rythmes scolaires entraînent une dépense supplémentaire nette annuelle de 184 000€. La dépense brute s'élève à 500 000€ à laquelle il convient de déduire les aides de l'Etat et de la CAF.

Le fonds de soutien (qui prend le relais du fonds d'amorçage 2014/2015) verse à la Ville 50€ par enfant (soit 180 000€ pour les 3600 élèves saint-germanoises).

Une seconde aide est versée par la CAF à hauteur de 54€ par enfant, mais exclusivement pour ceux qui participent aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP), soit environ 70% des élèves à Saint-Germain). L'aide financière s'est ainsi élevée à 136 000€.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires ?

Toute réforme suscite de l'inquiétude et de l'incompréhension. Ce fut le cas aussi bien de la part des enseignants que des parents et des jeunes élèves eux-mêmes déboussolés par la multiplicité des différents temps qui allaient rythmer leurs journées (garderie, école, pause méridienne, TAP). Certains parents d'élèves ont parfois eu des exigences démesurées en termes de contenu (confondant TAP et activités privées de loisirs) et souhaitaient une visibilité détaillée quant à l'emploi du temps de leur enfant.

La sécurité fut une exigence partagée et la nécessité de la qualité de l'encadrement une priorité. Le recrutement des animateurs, dont la fonction a été entièrement redéfinie, a été difficile compte tenu de la concurrence entre les villes. La ville a dû déployer un réel effort financier pour les attirer et le défi était de taille à Saint-Germain-en-Laye qui compte 19 écoles et 3600 élèves nécessitant un encadrement important.

Comment avez-vous géré la mise en place d'une telle réforme dans l'organisation quotidienne de la municipalité ?

La mise en place d'une telle réforme a mobilisé les services, en particulier la Direction de l'enfance qui a dû faire face, à effectif constant, à une réelle surcharge de travail. L'approche a été pragmatique et non idéologique. Nous avons mis en œuvre une réforme décidée par d'autres ; sur ce sujet, là encore, l'Etat se décharge sur les collectivités territoriales. Nous sommes restés lucides et modestes : c'est l'intérêt de l'enfant qui nous a guidés et nous avons fait au mieux en fonction de nos moyens humains et financiers.

Avez-vous eu recours à une consultation avec les parents d'élèves, les enseignants et les associations ? La collaboration a-t-elle été facile ?

Nous avons résolument fait le choix de la concertation avec les parents d'élèves, l'Inspection, les Directeurs d'écoles et les enseignants. De nombreuses réunions ont été organisées en amont et les échanges fructueux ont permis d'élaborer un dispositif qui

convienne au plus grand nombre. La collaboration entre les différentes parties se poursuit et une grande réunion « point d'étape » est prévue en novembre 2015.

De manière générale, tirez-vous un bilan positif ou négatif de la réforme ?

Le bilan est globalement négatif. Le mérite de cette réforme a certes été de susciter une réflexion quant aux rythmes chrono-biologiques de l'enfant, mais pas de manière suffisamment approfondie. Le tabou des vacances scolaires, en particulier celles d'été, n'a pas été levé.

Sur l'application de la réforme en tant que telle, les nouveaux rythmes scolaires ne sont pas adaptés aux tout petits et ne devraient pas être appliqués aux maternelles. Pour eux comme pour les plus grands, les parents comme les enseignants s'accordent sur le constat d'une plus grande fatigue des enfants.

Quelles sont les pistes d'amélioration ?

La première piste d'amélioration est d'approfondir la réflexion sur les rythmes de l'enfant. La seconde piste consiste à pérenniser les sources de financement. L'inquiétude est réelle compte tenu de l'état de nos finances publiques.